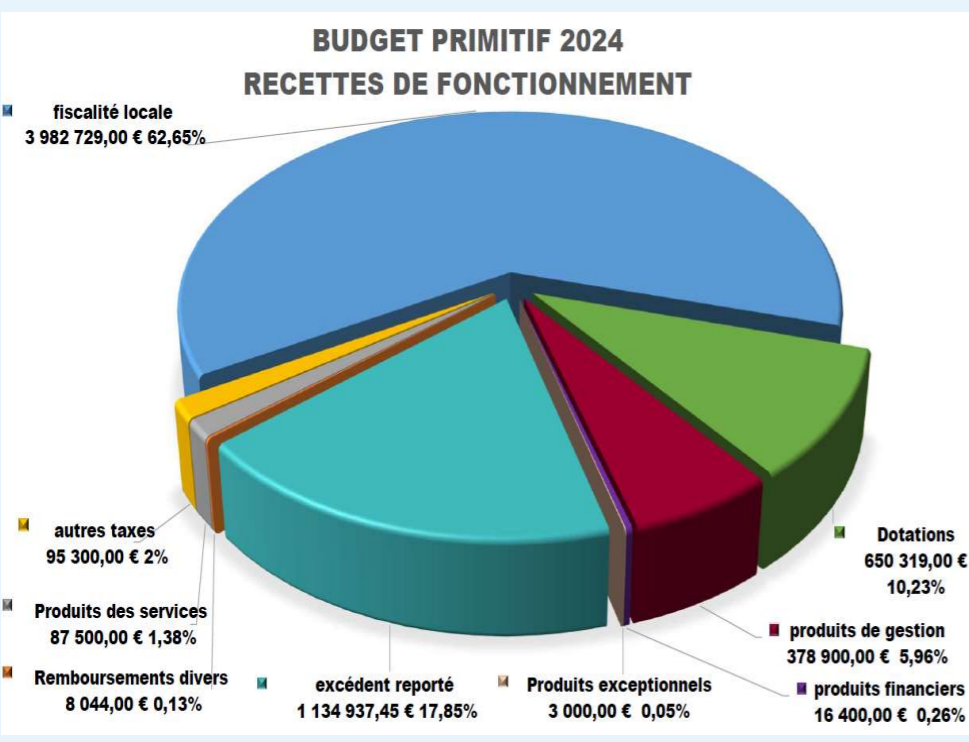
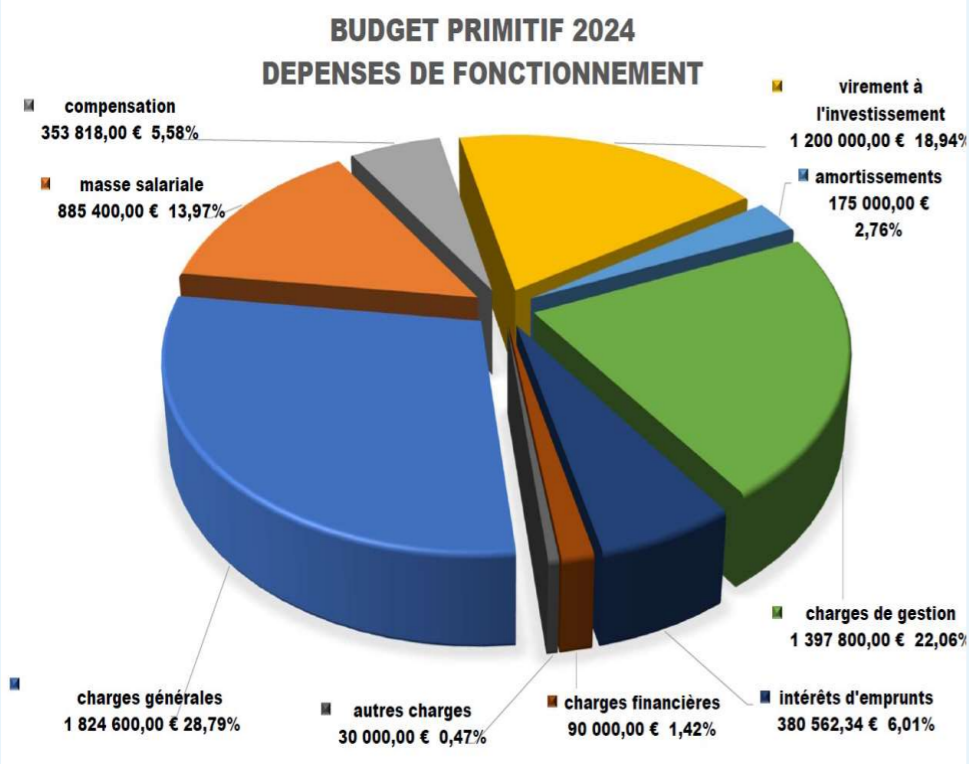


Le budget primitif 2024

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

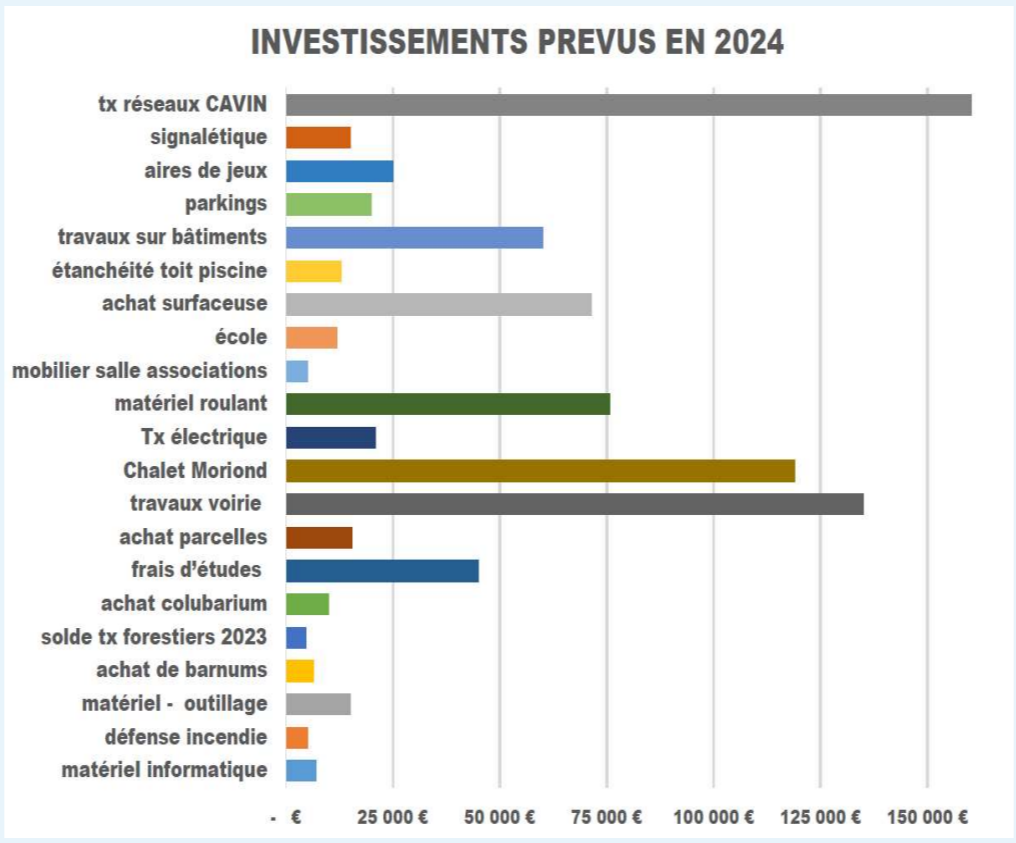
La section de Fonctionnement regroupe les recettes et les dépenses prévisionnelles nécessaires au fonctionnement de la commune et à ses services comme suit :

- les dépenses indispensables au bon fonctionnement de la commune et de ses services (charges de personnel, factures d'entretien et de fournitures, cotisations aux organismes intercommunaux et syndicats, subventions versées aux associations, prestations de services, honoraires et frais...)
- les recettes provenant des services (marché, halte-garderie, occupation du domaine public, loyers et charges...), des produits de la fiscalité locale et des dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement)



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'Investissement regroupe les recettes et les dépenses prévisionnelles nécessaires aux travaux neufs ou de rénovation (dépenses : travaux neufs ou de rénovation des voiries et des bâtiments, remboursement de la dette (capital hors intérêts), ... recettes : Subventions spécifiques, récupération de la TVA, taxe d'aménagement, ...)



CONCLUSION

La situation de Pralognan est préoccupante, le résultat de clôture de 2023 est de bonne augure et nous incite à poursuivre l'effort de gestion nécessaire. Bien qu'impopulaire, il est primordial pour offrir à nos enfants le «Pralo» de demain, viable et combatif économiquement. Ces mesures permettront de faire face à l'avenir de manière plus sereine, de porter des projets structurants, voire d'anticiper une nouvelle diminution des aides de l'Etat. Les mesures à venir porteront sur :

- la rationalisation des dépenses déjà engagée avec un recours systématique à la mise en concurrence et à la mutualisation
- l'optimisation des recettes, avec la recherche de financements innovants, la hausse de la taxe d'aménagement et de la taxe de séjour anormalement basses, l'optimisation de l'encaissement des recettes, une réflexion sur le prix des services rendus, une meilleure exploitation et/ou la cession du patrimoine communal
- une gestion budgétaire rigoureuse, avec une planification des projets bien en amont permettant de mobiliser toutes les subventions possibles, un respect strict des crédits votés,
- le recours au potentiel que représente l'intercommunalité : mise en commun de services, mutualisation, achats groupés

Vous pourrez consulter les documents budgétaires dans leur intégralité dès leur mis en ligne sur le site internet www.mairiepralognan.fr

Pralognan La Vanoise



Spécial finances

Chers concitoyens,

Vous le savez, la transparence et l'accès à l'information est un sujet qui tient particulièrement à cœur à toute l'équipe municipale nouvellement élue. Nous nous sommes engagés à tout mettre en œuvre pour vous tenir informés, en temps réel, de l'actualité municipale. En effet, instaurer une relation basée sur la confiance entre les élus municipaux et les citoyens nous paraît essentiel pour comprendre le sens de l'action publique et adhérer à des visions partagées.



Par lettre d'information du 06/12/2023, puis lors de la réunion publique du 12/12/2023, nous vous avons exposé la situation financière fébrile de la commune et vous avons fait part des mesures que nous avons prises rapidement.

Dès notre prise de fonction, nous avons sollicité la mission régionale des finances publiques qui nous a confirmé l'audit réalisé en interne sur la nécessité de reprendre en mains les finances de la commune afin de restaurer une capacité d'autofinancement adéquate aux besoins de notre village-station. Pour mémoire, ce constat faisait état d'un déficit d'investissement de près de 800 000 € et une marge d'autofinancement totalement affectée aux investissements (déficit et emprunts). Faute de pouvoir emprunter compte tenu de l'endettement maximal de la commune, l'autofinancement est la seule marge de manoeuvre pour permettre la réalisation de projets qui touchent les Pralognanais, permanents ou résidents, et permettront de continuer à offrir un accueil de qualité aux vacanciers.

C'est pourquoi, rapidement nous avons mis en place une politique financière drastique visant :

- à la réduction des dépenses
- à la revalorisation des tarifs communaux très inférieurs à ceux pratiqués dans les stations similaires
- à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- au recouvrement des impayés de redevances communales
- à la recherche des subventions d'investissement mobilisables

L'année 2023 est terminée et le bilan des premières mesures mises en œuvre est dressé.

Vous trouverez dans le présent livret l'analyse financière de l'exercice 2023 ainsi que la présentation du budget 2024.

Bien à vous,

*Notre Maire,
Martine Blanc*

Avril 2024

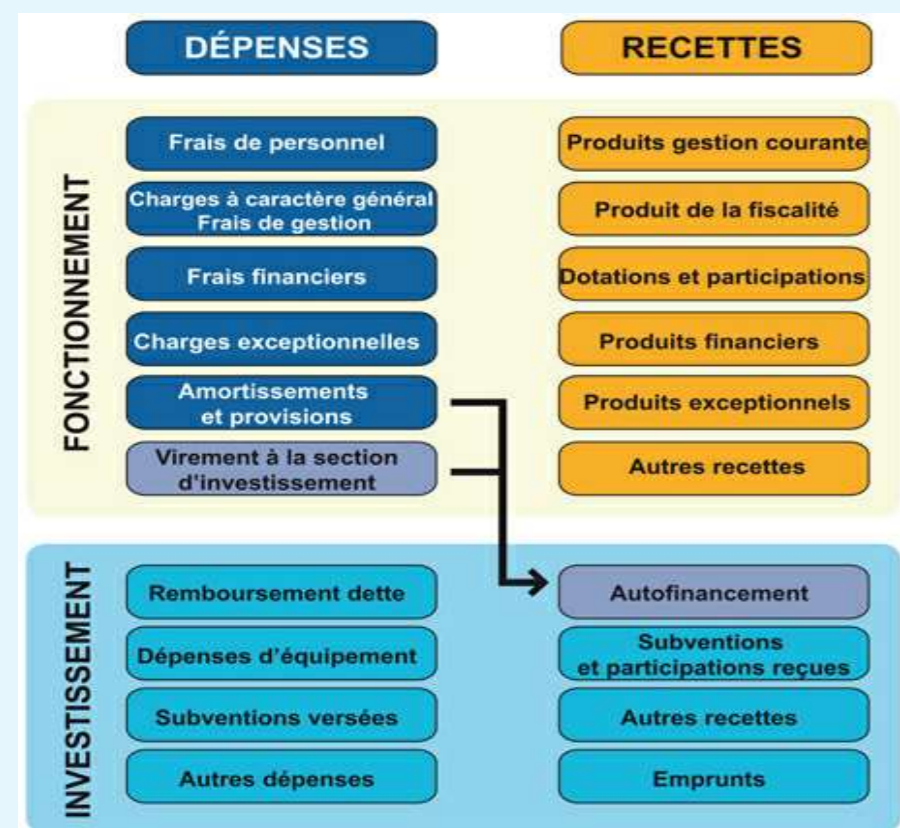
UN BUDGET POUR QUOI FAIRE ?

Le budget est :

- un acte de prévision : évaluation des recettes à encaisser et des dépenses à effectuer sur une année civile
- un acte d'autorisation : qui permet au maire d'engager les dépenses votées par le conseil municipal
- un acte politique : expression de la volonté des élus, selon un système démocratique.

Le compte administratif dresse le bilan de l'exercice annuel (N-1)

Le budget primitif prévoit l'exercice qui débute (N)



L'UTILITÉ DES SOLDES DE GESTION

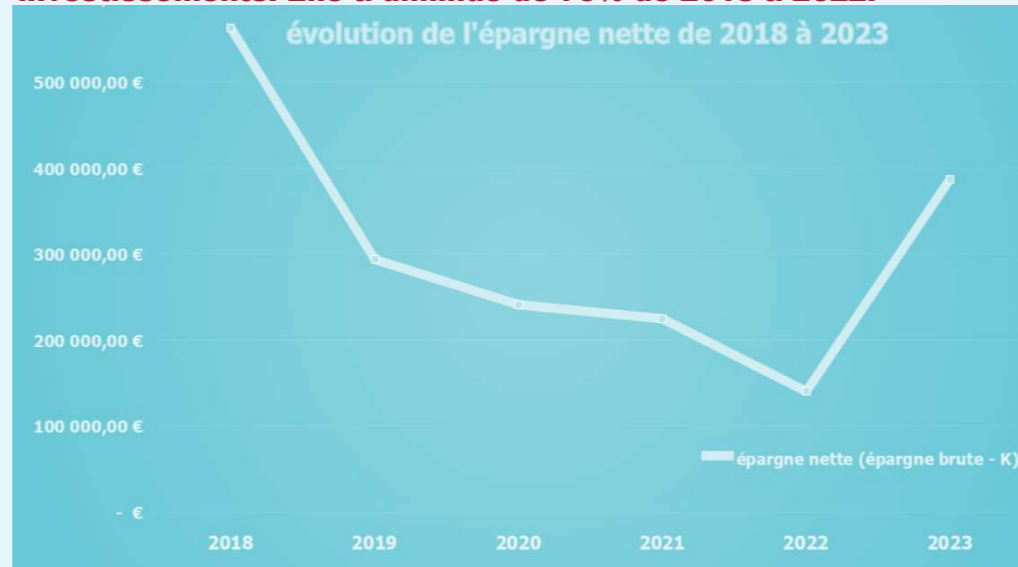
Les soldes de gestion permettent d'analyser le budget communal. On distingue, l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette ou autofinancement.

L'ÉPARGNE DE GESTION = Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses Réelles de Fonctionnement

L'ÉPARGNE BRUTE = épargne de gestion - intérêts de la dette

L'ÉPARGNE NETTE = épargne brute - capital de la dette de l'année.

L'épargne nette est la part que la commune peut consacrer à ses investissements. Elle a diminué de 75% de 2018 à 2022.



L'ENDETTEMENT QUEL IMPACT ?

L'endettement de Pralognan-La-Vanoise est important. L'encours de la dette (*capital restant dû*) est de 6.618.436,73 € au 31/12/2023. Cela représente une charge de 8.968,07 € par habitant pour la population permanente de 740 habitants, et une charge de 2 946 € par habitant sur la base de la population DGF (2246 hab). Pour information, l'endettement moyen est de 599 €/hab. pour les communes de la strate de 500 à 2 000 habitants, de 684 €/hab. pour les communes de 2 000 à 3 500 hab au 31/12/2022 et de 773 €/hab. pour les communes de 3500 à 10 000 habitants.



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'exercice clôt et permet de dégager le résultat de clôture. Pour 2023, il s'établit comme suit :

D	chapitre		dépendances 2023	
	détail			
FONCTIONNEMENT	11	Charges à caractère général	1 243 912,40 €	
	12	Charges de personnel et frais assimilés	756 447,72 €	
	14	Atténuation de produits	340 546,51 €	
	65	Autres charges de gestion courante	1 319 281,98 €	
	66	Charges financières	304 983,21 €	
	67	Charges exceptionnelles	6 273,86 €	
	42	Opérations d'ordre de transfert entre section	148 963,79 €	
	23	Virement à la section d'investissement	0,00 €	
	total des dépenses			4 120 409,47€
	R	chapitre		recettes 2023
détail				
013.		Atténuation de charges	8 123,86 €	
70		Produits des services	318 260,41 €	
731		Impôts et taxes	3 956 834,34 €	
73		fiscalité locale	94 678,90 €	
74		Dotations, subventions et participations	734 791,99 €	
75		Autres produits de gestion courante	483 503,73 €	
76	Produits financiers	0,00 €		
total des recettes			5 601 878,64 €	
Report de l'excédent 2022 du budget du lotissement les Teppes			106 835,81 €	

Le résultat de la section de fonctionnement 2023 laisse apparaître un excédent de 1 481 469,17 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2022 (lot. les Teppes) de 106 835,81 €, soit un résultat de fonctionnement cumulé de 1 588 304,98 €.

D	chapitre		DEPENSES 2023	
	détail			
I	10	dotations	0 €	
	16	emprunts	1 096 047,37 €	
	20	études	14 853 €	
	21	travaux	647 446,01 €	
	041.	amortissement	22 115,10 €	
	total des dépenses			1 780 461,48 €
	Déficit d'investissement reporté			782 270,15 €
	total des dépenses cumulées			2 562 731,63 €
	R	chapitre		RECETTES 2023
		détail		
13		Subventions d'investissement	281 648,64 €	
16		Emprunts et dettes assimilés	0 €	
165		Cautions encaissées	7 300 €	
10		Dotations, fonds divers et réserves	1 136 534,98 €	
27		Autres immobilisations financières	285 903,99 €	
41		Opérations patrimoniales	22 115,10 €	
40	Opérations d'ordre entre sections	148 963,79 €		
21	Virement de la section de fonct'			
total des recettes			1 882 466,50 €	

Le résultat d'investissement a un excédent de 102 005,02 € qui donne un résultat cumulé de -680 265,13 €. Le résultat de clôture 2023 est de 908 039,85 € (1588 304,98 € - 680 265,13€).

SECTION	RESULTAT DE CLOTURE 2022	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE 2023	RÉSULTAT DE CLOTURE CUMULÉ
INVESTISSEMENT	-782 270,15 €		102 005,02 €	-680 265,13 €
FONCTIONNEMENT	1 153 87,67 €	-1 008 551,86 €	1 481 469,17 €	1 588 304,98 €
TOTAL	333 117,52 €	-1 008 551,86 €	1 583 474,19 €	908 039,85 €